

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2008

Retrait de la délibération « Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) »

Mr Le Préfet a demandé le retrait de la délibération « Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) » du 16 juin 2008.

Avenant de prix n°1 - Station d'Epuration

L'exécution des travaux passés avec l'entreprise EPUR NATURE pour la construction de la station d'épuration de la commune entraîne un surcoût de l'opération :

- Engravement du chemin de la Station d'Epuration
- Plus value pour terrain dur
- Amélioration du dispositif d'infiltration.

Pour un montant de 15 463.00 €HT, soit 6% environ du marché.

Considérant que ces travaux doivent être réalisés et que la cause est indépendante du maître d'ouvrage et de l'entreprise, Le Maire présente le projet d'avenant n° 1 pour un montant de 15 463.00 €HT portant le marché à 274 411.00 €HT. Le délai de réalisation de ces travaux supplémentaires est de un mois.

Le Maire indique que la commission d'appel d'offres réunie le 22 août 2008 pour analyser le principe et le contenu de l'avenant n° 1 a émis un avis favorable.

Poste d'agent technique

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le temps de travail pour le poste d'Agent Technique Territorial doit être augmenté.

En effet, celui-ci devra effectuer de nouvelles missions en plus de celles effectuées actuellement :

- Entretien de la nouvelle station d'épuration
- Entretien de la salle des fêtes
- Différentes tâches liées à l'augmentation de la population

Il bénéficiera à partir du 1^{er} octobre 2008 d'un temps de travail supplémentaire de 4 heures par semaine

SIGACAD – Modification des statuts

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal pour la Gestion Administrative de communes du Canton de Dieulefit (SIGACAD), dont la commune est membre, a adopté par délibération du comité syndical en date du 24 juin 2008 de nouveaux statuts.

Les statuts dataient du 5 mai 1983 et de ce fait n'étaient plus adaptés au fonctionnement actuel.

ONF – travaux en forêt

L'ONF a envoyé un devis d'un montant de 1285.26 € TTC, concernant des travaux à réaliser par la commune sur le patrimoine forestier.

Ces travaux n'étant pas obligatoires le Conseil Municipal décide de ne pas les réaliser, pour cette année.

SDED – éclairage public, lotissement « Les Sources » et « La Vignasse ».

Le montant du devis estimatif des travaux de ce projet, présenté par le syndicat Départemental d'Energie de la Drôme, maître d'œuvre de l'opération.

s'élève à : **40 500 €HT (48 438 €TTC)**

Ces travaux peuvent être financés comme suit :

- Subvention : 50% du montant de la dépense prévisionnelle hors taxes avec maximum de dépense subventionnelle par commune et par an de 38 000 € soit :

50 % x 40 500 €HT = 19 000 €

- Participation communale 21 500 €

- TVA récupérable par le biais du FCTVA selon le taux en vigueur au moment de la récupération

7 938 €

TOTAL TTC

48 438 €

Le Conseil Municipal précise que ces travaux donneront lieu à la passation d'un marché selon la procédure adaptée ouverte.

L'intervention du Syndicat sera rémunérée conformément au contrat cosigné entre la commune et le SDED en date du 20/05/2008.

SIEA – Modification des statuts

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit (SIEA), dont la commune est membre, a adopté par délibération du comité syndical en date du 30 juin 2008 de nouveaux statuts.

Traversée du village – Limitation de vitesse.

Pour mettre aux normes la limitation de vitesse de la traversée du village, il est nécessaire d'acheter 20 panneaux. Le coût d'un panneau est d'environ 250 euros (total 5 000 euros).

Le Conseil Municipal décide de revoir le projet à un prochain conseil.

Ecole – Travaux d'investissement.

Le Conseil Municipal souhaite faire des travaux à l'école, pour protéger la classe du soleil. Une demande de devis a été faite à la SARL TAPISTORES à Valréas, pour mettre des rideaux. Le devis n° 933 du 02/09/2008 s'élève à 1 749.80 euros HT soit 2 092.76 euros TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention va être demandée au Conseil Général, qui finance jusqu'à 55% ce genre de travaux.

Service d'accueil à l'école.

Un courrier de l'inspection de l'académie de la Drôme, précise qu'il est nécessaire d'établir une liste de personnes susceptibles d'assurer le service d'accueil des enfants en cas de grève. Cette nouvelle compétence donnera lieu à une compensation financière de la part de l'état.

Le Maire propose d'établir une liste de personnes avec les employés communaux, les élus et les parents d'élèves.

11. Questions diverses

- Indemnité de conseil et de budget au Receveur Municipal

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un arrêté interministériel, en date du 16 septembre 1983, fixe les conditions d'attribution de conseil et de budget alloués aux comptables des services extérieurs du trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics.

- Demande de raccordement au réseau d'eau.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de raccordement au réseau d'eau potable en date du 22 août.

Un devis sera demandé aux entreprises susceptibles de faire ce travail.

- Plan de sauvegarde de la commune

Un plan de sauvegarde de la commune est à mettre en place pour la fin de l'année.

- Contrôle assainissement individuel

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la commune a délégué au SIEA de Dieulefit le contrôle des assainissements individuels. C'est donc le SIEA qui fixera le montant des prestations.

- T.N.T

Une question est posée sur les dates d'installation de la TNT à la Roche Saint Secret Béconne